



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 16 MAI 2024

Nos références : MEFI-D24-05104

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 30 avril 2024, vous nous transmettez la délibération adoptée par le Comité des finances locales (CFL) le 23 avril dernier, portant rejet des termes de la lettre de mission que nous vous avons adressée afin de proposer une réforme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Vous suspendez donc les travaux engagés depuis le début de l'année et nous invitez à intervenir devant le CFL pour clarifier les objectifs et le cadre financier de la réforme.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, nous prenons acte de la suspension des travaux sur la refonte de la DGF. Nous estimons toutefois que cette décision est préjudiciable pour les élus locaux qui attendent cette réforme. Refuser cette mission, c'est en effet refuser de répondre à tous les maires qui souffrent de la trop grande complexité et iniquité de la DGF. La trajectoire de référence pour nos finances publiques pour les années à venir est un cadre qui s'impose à tous nos travaux au niveau global, ce qui n'empêche pas de proposer des simulations d'évolutions s'agissant précisément de la DGF.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement poursuivra le travail de réforme de la DGF, afin de rendre la dotation plus juste, plus claire, plus lisible et plus prévisible. Nous associerons pour ce faire l'ensemble des élus locaux, parlementaires et autres acteurs qui le souhaitent.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.


Thomas CAZENAVE
Ministre délégué,
chargé des Comptes publics


Dominique FAURE
Ministre déléguée,
chargée des Collectivités territoriales

Monsieur André LAIGNEL
Président
Comité des finances locales
41 Quai d'Orsay
75 007 Paris